

---

## BILAN D'ACTIVITE 2023

### SECOND CONTRAT TERRITORIAL RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA ROUMER, DE LA CHOISILLE ET DE LA BEDOIRE

#### – Volet Pollutions Diffuses 2<sup>nd</sup>e partie (2023 – 2025)

---



*Zone humide du plan d'eau de Nouzilly*

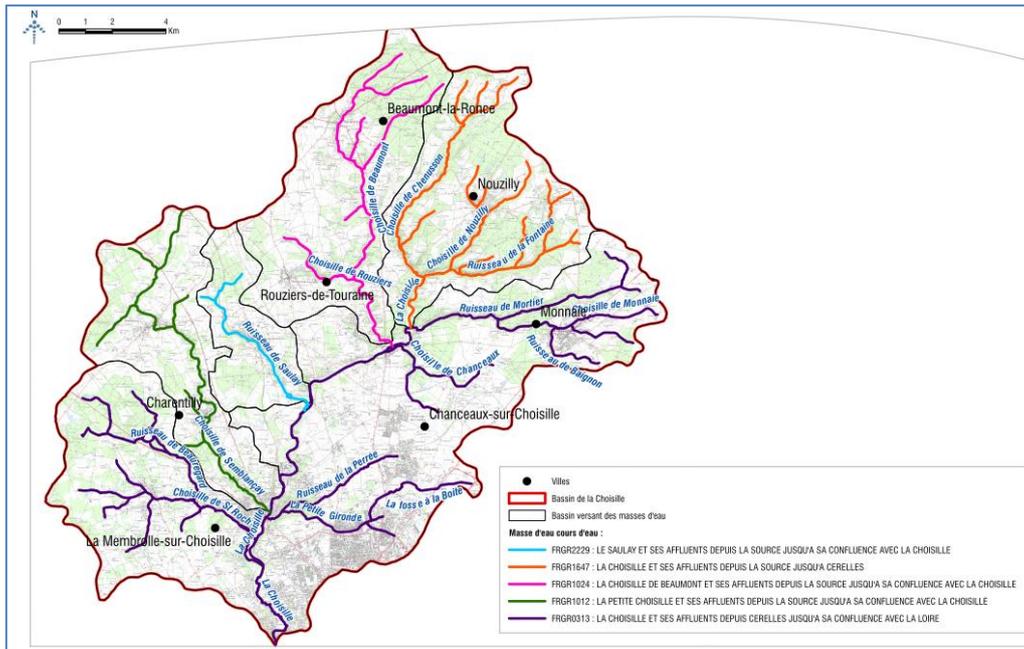


Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)  
Mairie - Place de l'Europe – BP 13  
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE  
02 47 41 21 28  
[contact@anval.fr](mailto:contact@anval.fr) – [www.anval.fr](http://www.anval.fr)

## Table des matières

1	Bassins de la Choisille : diagnostic et enjeux .....	3
	1.1 La Choisille .....	3
	1.2 Etat des lieux .....	4
2	Une stratégie pour les territoires des Bassins de la Choisille, de la Roumer et de la Bédouire .....	5
3	Organisation de l'équipe d'animation.....	5
4	Activité de l'animateur pollutions diffuses .....	6
	4.1 Estimation de la répartition du temps de travail du demi ETP technique.....	6
	4.2 Réunions / COTECH et COPIL / formations.....	6
5	Actions du contrat territorial prévues sur l'année 2023 .....	8
	5.1 Accompagnement collectif des agriculteurs .....	8
	5.2 Diagnostics d'exploitations .....	8
	5.3 Etude prospective du Bio sur le territoire.....	8
	5.4 Aménagement de zones tampons.....	8
	5.5 Plan de gestion zone humide .....	8
	5.6 Inventaire ZH Roumer-Bresme sur la CCTOVAL.....	9
	5.7 Suivi phyto .....	9
	5.8 Communication.....	9
6	Etat d'avancement des actions .....	10
7	Budget et financement .....	11





**Figure 2 – Bassin versant de la Choisille**

## 1.2 Etat des lieux

L'état des lieux 2019, ci-après, regroupe pour chacune des 2 masses d'eau du bassin de la Choisille comprenant un volet pollutions diffuses (Tableau 1) :

- leur diagnostic qualitatif fixé par l'état écologique
- les enjeux associés fixés par les paramètres en risque de non atteinte du bon état écologique

**Tableau 1 - Etat de la Petite Choisille et de la Choisille amont**

Code masse d'eau	Cours d'eau	Classement	État écologique		Risque Etat des lieux 2019
			2013	2017	
FRGR1012	La Petite Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	/	Médiocre		Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie
FRGR1647	La Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à Cerelles	Liste 2	Bon	Bon*	Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement

(\*) **FRGR1647** : le bon état écologique de cette masse d'eau est incertain au regard des résultats des IPR réalisés sur les stations témoins et celles ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique. Ainsi, sur la Choisille de Chenusson en 2016 la station témoin était en classe de qualité Bonne (13,1) alors que les 2 autres étaient en Médiocre (16,1) et Mauvaise (27,7). En 2017, sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,8 et 70,9). En 2019, sur la Choisille de Chenusson, la station témoin était en classe de qualité Bonne (15,5) alors que la station après travaux était en Médiocre (17,3), sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,5 et 93,3).

### Pesticides :

Concernant les pesticides, le risque de transfert vers les eaux de surfaces a été mis en évidence sur le bassin versant de la Choisille lors de phénomènes de ruissellement. Certaines masses d'eau sont plus vulnérables que d'autres et ont fait l'objet d'un suivi durant l'année 2016. Ces données ont été comparées avec les résultats d'analyses réalisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la période 2013 à 2016.

On observe les concentrations les plus fortes sur la Choisille de Semblançay et la Choisille amont. Ces deux masses d'eau ont été retenues lors du comité de pilotage du 14 juin 2016 à l'issue de la présentation du pré-diagnostic « pollutions diffuses ».

## **2 Une stratégie pour les territoires des Bassins de la Choisille, de la Roumer et de la Bédouire**

Le Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par fusion des 4 anciens Syndicats de rivières de la Bédouire, de la Bresme, de la Choisille et de la Roumer (Figure 1 – Carte de l'ANVAL Figure 1).

Il s'étend à 41 communes soit 106 000 habitants proratisés à la surface, sur plus de 65 000 hectares et 400 km de cours d'eau. Il est composé de cinq EPCI : Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire, Gâtine-Racan, Touraine Est-Vallées, Castelrenaudais.

Les compétences du Syndicat s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, biodiversité, etc.), afin de préserver la qualité et assurer de façon transversale une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, par transfert de compétence ou par voie de convention avec des collectivités territoriales, établissements publics ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de ses compétences. Le Syndicat exerce sur son périmètre les compétences suivantes : Gestion des milieux aquatiques (GEMA) définie aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

L'ANVAL est le maître d'ouvrage et porteur du projet. Il sera responsable de l'ensemble du déroulement du programme.

Au sein du Syndicat, cinq commissions géographiques ont été créées : Bédouire – Choisille amont – Choisille aval – Bresme – Roumer.

## **3 Organisation de l'équipe d'animation**

Le poste de coordination de l'équipe, communication et administration générale du Syndicat pour 0,5 ETP a été occupé par Lisa BREN. Elle est employée comme contractuelle et par référence au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe. Ses missions portent également sur la préparation et l'animation du volet « Pollutions diffuses » de la Choisille (0,5 ETP).

L'animation sur les bassins de la Choisille et de la Bédouire est assurée par Grégory MOIRIN, technicien de rivières à temps plein (1 ETP) depuis août 2009, employé comme fonctionnaire territorial au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

L'animation sur le bassin de la Roumer a été réalisée par Mylène TAILLAT, technicienne de rivières à temps partiel (0,5 ETP), employée comme contractuelle et par référence au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe. A noter que le second mi-temps de Mylène TAILLAT était dédié au bassin versant de la Bresme.

Ce travail en équipe permet une mise en œuvre plus efficace des actions. Chaque technicien est à même d'intervenir sur un autre bassin que celui d'affectation initiale en fonction des besoins et du plan de charge du Syndicat.

Les techniciens procèdent à l'élaboration des Contrats Territoriaux puis à la mise en œuvre de leurs déclinaisons opérationnelles (études, travaux, communication, etc.). Ils assurent le suivi administratif et financier en lien avec les partenaires, préparent et animent les COPIL basés sur les bilans annuels et la mise en place d'indicateurs dont ils doivent rendre compte.

Ils ont également un rôle de médiateur entre les services de l'Etat, les élus, les partenaires, les riverains et usagers des rivières et répondent aux sollicitations des communes, EPCI et autres collectivités (partenariats, comités techniques, pollutions, etc.).

Ils participent aussi au suivi administratif et technique des différents dossiers (marchés, subventions, comités syndicaux, ...) en collaboration avec les agents des services de la commune siège (secrétariat administratif 0,5 ETP).

Au sein du Syndicat, les techniciens participent à la définition des orientations stratégiques et budgétaires.

## 4 Activité de l'animateur pollutions diffuses

### 4.1 Répartition du temps de travail du demi ETP technique

Le Tableau 2 présente la répartition du temps de travail de l'agent sur ce volet.

**Tableau 2 - Lisa BREN (Pollutions diffuses / 0,5 ETP)**

Missions de Lisa BREN	Répartition
Réunions / COTECH et COPIL / formations	20 %
Reconnaissance de terrain / rencontres avec les riverains (devis, repérages, ...)	15 %
Coordination / suivi administratif et financier (marchés, rapports, subventions, ...)	5 %
Mise en œuvre des actions du contrat (travaux, études, suivis, ...)	55 %
Communication / sensibilisation	5 %
TOTAL	100 %

### 4.2 Réunions / COTECH et COPIL / formations

16/01 : Prélèvements pour analyse phytosanitaire des eaux

19/01 : Webinaire Resp'haies

26/01 : Webinaire Res'haies

31/01 : Terrain ZH Choisille amont

02/02 : Webinaire Natur'Adapt

09/02 : Entretiens stage ZH

09/02 : Webinaire Resp'haies

20/02 : Réunion Agroforesterie A2RC

23/02 : CoPil ZH CCTOVAL

03/03 : Démonstration de matériel de désherbage mécanique à Nouzilly avec la CA37

07/03 : Webinaire LABEL'HAIE

09/03 : Webinaire Resp'haies

09/03 : Webinaire DEPHY EXPE

10/03 : Prélèvements pour analyse phytosanitaire des eaux

14/03 : Webinaire DEPHY EXPE

22/03 : Terrain ZH Nouzilly

23/03 : Webinaire DEPHY EXPE

24/03 : Réunion Mairie Nouzilly – ZH

31/03 : Assemblée Générale du GABBTO

06/04 : Webinaire Resp'haies

06/04 : Webinaire DEPHY EXPE

07/04 : Présentation des MAE

11/04 : Rencontre Président CA37

13/04 : Réunion GABBTO – Actions 2023

20/04 : Webinaire DEPHY EXPE  
04/05 : Terrain ZH Charentilly  
09/05 : Partage expérience ZTHA avec le Syndicat de la Manse  
11/05 : Webinaire Forêts de protection et abords de cours d'eau  
11/05 : Terrain ZH Nouzilly  
12/05 : Journée technique ZH  
17/05 : Prélèvements pour analyse phytosanitaire des eaux  
22/05 : Ecophyto'ter  
25/05 : Journée technique CA37  
01/06 : Terrain ZH Nouzilly  
05/06 : Webinaire Déconnexion des réseaux hydrauliques  
06/06 : Agroforesterie  
07/06 : Terrain ZH Charentilly  
20/06 : Terrain ZH Charentilly  
29/06 : Terrain ZH Charentilly  
06/07 : Réunion ZH Nouzilly – Association Pic Noir  
13/07 : Réunion sur l'outil ODERA  
17/07 : Terrain ZTHA Lourieux  
19/07 : Prélèvements pour analyse phytosanitaire des eaux  
24/07 : Terrain ZH Semblançay  
02/08 : Réunion Mairie de Nouzilly – ZH  
03/08 : Relevés topographiques Nouzilly  
09/08 : Animation agroforesterie avec Bernadette Vallée à Mettray  
16/08 : Terrain ZH Semblançay  
07/09 : Visite chantier platelage ZH Nouzilly  
15/09 : Animation Biodiversité avec le GABBTO à Mettray  
19/09 : Prélèvements pour analyse phytosanitaire des eaux  
20/09 : Réunion ferme des Ligneriers ZTHA  
29/09 : Webinaire PAC 2023  
11/10 : CoPil ZH CCTOVAL  
11/10 : Réunion ZH Charentilly  
16/10 : Réunion ZH M. COMBE Nouzilly  
13/11 : Prélèvements pour analyse phytosanitaire des eaux  
13/11 : Conseil Municipal Nouzilly  
14/11 : CoTech ZH  
23/11 : Calculette LigéO  
23/11 : Réunion ZTHA M. Motard  
30/11 : Webinaire base de données drainage

01/12 : Emission le sol dans le cycle de l'eau milieu agricole et forestier / de zones humides et des espaces naturels

06/12 : Connaissances des sols de Touraine

08/12 : Terrain zones humides Semblançay

11/12 : Terrain zones humides Semblançay

12/12 : Journée départementale des TMR

## **5 Actions du contrat territorial sur l'année 2023**

Le programme d'actions du volet pollutions diffuses a fini d'être élaboré en 2022 par l'ANVAL en collaboration avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. Ce volet a ensuite été ajouté au Contrat Territorial Choisille-Roumer par voie d'avenant en 2023.

Sur l'année 2023 huit actions étaient programmées : Accompagnement collectif des agriculteurs – Diagnostics d'exploitations - Etude prospective du Bio sur le territoire – Aménagement de zones tampons – Plan de gestion ZH – Inventaire ZH Roumer-Bresme sur la CCTOVAL - Suivi phyto – Communication.

### **5.1 *Accompagnement collectif des agriculteurs***

Afin que les agriculteurs améliorent leurs pratiques et diminuent l'utilisation des produits phytosanitaires, des réunions collectives et des tours de plaines étaient prévus.

L'ANVAL et la Chambre d'agriculture ont organisé une démonstration de désherbage mécanique au mois de mars sur le site de l'INRAE à Nouzilly. La CA37 a ensuite fait une réunion d'informations sur les nouvelles modalités des MAE.

Aucune autre animation collective n'a pu être menée avec ce partenariat. En effet, la personne référente à la Chambre est partie en milieu d'année et n'a pas pu être remplacée.

### **5.2 *Diagnostics d'exploitations***

Il était prévu de réaliser huit diagnostics par la Chambre d'Agriculture. Cependant, faute d'effectifs, ils n'en ont réalisé aucun. Ils sont reportés à 2024 et leur nombre sera réduit de 50%.

### **5.3 *Etude prospective du Bio sur le territoire***

Après plusieurs échanges avec les partenaires financiers et techniques, un devis a été signé par le Président de l'ANVAL fin 2023. L'étude est actuellement en cours et menée par le GABBTO. Cette étude permettra de définir l'état de l'Agriculture Biologique actuellement et d'identifier les freins à son développement et les leviers à mettre en œuvre.

### **5.4 *Aménagement de zones tampons***

Plusieurs phases de terrain ont eu lieu en 2022 et 2023, afin d'identifier et d'évaluer les sites propices à la réalisation de zones tampons humides artificielles.

Cette analyse de terrain s'est tout d'abord appuyée sur les points de convergence identifiés par la SEPANT lors de leur inventaire des zones humides du bassin de la Choisille.

Un Comité Technique s'est déroulé en fin d'année afin de prioriser les sites pouvant être réalisés en 2024-2025. Les participants ont conclu à la nécessité d'une phase de terrain durant la période hivernale pour visualiser les écoulements. Un nouveau CoTech Pollutions Diffuses devrait être organisé en février/mars 2024 pour présenter les relevés de terrain.

### **5.5 *Plan de gestion zone humide***

Une stagiaire a été recrutée durant une période de quatre mois afin de réaliser un plan de gestion d'une zone humide. Le site choisi a été la zone humide située à l'aval du plan d'eau communal de Nouzilly. Elle a pu présenter les éléments du plan de gestion au Maire de la commune et à la déléguée du Syndicat de Nouzilly. Ils ont été favorables au projet de restauration du site. Un scénario a également été présenté à la commune

en conseil municipal. La municipalité est favorable au projet. Des travaux peuvent s'envisager en 2024, si les membres du CoPil approuvent le projet. Ils consisteraient au réennoisement du site par le comblement d'un fossé et le retrait des remblais sur l'ancienne zone humide.

### **5.6 Inventaire ZH Roumer-Bresme sur le territoire de la CCTOVAL**

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a débuté un inventaire des zones humides de son territoire, et notamment une partie de la Roumer et de la Bresme. L'année 2023 a été consacrée à la prélocalisation des zones humides.

L'ANVAL a suivi ce projet et participé aux diverses réunions de COPIL.

### **5.7 Suivi phyto**

Le suivi des molécules phytosanitaires a débuté dès le mois de janvier, à raison d'un prélèvement par masse d'eau (Petite Choisille et Choisille amont) tous les deux mois.

Une analyse des données a également été réalisée depuis 2016 jusqu'à nos jours, afin d'évaluer l'évolution des molécules présentes sur ces deux masses d'eau.

### **5.8 Communication**

Une plaquette de communication à destination des agriculteurs a été élaborée avec la Chambre d'Agriculture. Deux numéros ont été diffusés. Ils présentaient essentiellement les actions menées sur le territoire.

En parallèle, plusieurs animations ont été menées par l'ANVAL en partenariat avec des intervenants indépendants :

- Août : Animation agroforesterie à Saint-Laurent-en-Gâtine par Bernadette Vallée. Peu d'agriculteurs sont venus (5), mais ils étaient ravis de l'intervention.
- Septembre : Animation biodiversité avec le GABBTO à Mettray (3).
- Décembre : Intervention au lycée agricole de Fondettes auprès des étudiants.

## 6 Etat d'avancement des actions

Tableau 3 – Tableau de suivi des actions du volet pollutions diffuses et zones humides 2023

Dénomination de l'action	2023		
	Contrat	Sollicité	Engagé
<b>Suivi Milieux</b>			
Suivi phyto (Petite Choisille et Choisille amont)	8 000 €	14 400 €	14 117 €
<b>Communication</b>			
Sensibilisation du grand public, des riverains, des scolaires et de la profession agricole	9 000 €	8 000 €	6 059 €
<b>Animation</b>			
Animateur pollutions diffuses (0,5 ETP)	25 000 €	25 000 €	22 238 €
Stages	4 000 €	4 000 €	2 252 €
Forfait fonctionnement (3 ETP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>Volet Pollutions diffuses et zones humides</b>			
Accompagnement collectif des agriculteurs	32 000 €	11 520 €	3 840 €
Diagnostics d'exploitations	11 520 €		
Etude prospective du Bio sur le territoire élargi	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Aménagements zones tampons	30 000 €		
Plan de gestion ZH	5 000 €	- €	- €
Restauration ZH			1 440 €
Inventaire zh Roumer - Phase 1 Prélocalisation	9 791 €	9 791 €	9 791 €

## 7 Budget et financement

Tableau 4 - Tableau des dépenses et du financement du volet pollutions diffuses et zones humides

Maître d'ouvrage	Dénomination de l'action	2023			AELB		Région CVL		CD 37		ANVAL			
		Contrat	Sollicité	Engagé	Taux %	2023-S	Taux %	2023-S	Taux %	2023-S	Taux %	2023-S	Taux %	2023-S
	<b>Suivi Milieux</b>													
Syndicat ANVAL	Suivi phyto (Petite Choisille et Choisille amont)	8 000 €	14 400 €	14 117 €	50%	7 200 €	0%		30%	4 320 €	20%	2 880 €		
	<b>Communication</b>													
Syndicat ANVAL	Sensibilisation du grand public, des riverains, des scolaires et de la profession agricole	9 000 €	8 000 €	6 059 €	50%	4 000 €	0%		30%	2 400 €	20%	1 600 €		
	<b>Animation</b>													
Syndicat ANVAL	Animateur pollutions diffuses (0,5 ETP)	25 000 €	25 000 €	22 238 €	60%	15 000 €	20%	5 000 €	0%		20%	5 000 €		
	Stages	4 000 €	4 000 €	2 252 €		2 400 €	0%				40%	1 600 €		
	Forfait fonctionnement (3 ETP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €		18 000 €	20%	3 750 €			r	8 250 €		CA37
	<b>Volet Pollutions diffuses et zones humides</b>													
Chambre d'Agriculture 37	Accompagnement collectif des agriculteurs	32 000 €	11 520 €	3 840 €	50%	4 050 €					25%	2 025 €	r	5 445 €
	Diagnostics d'exploitations	11 520 €			70%				0%		0%			
	Etude prospective du Bio sur le territoire élargi	6 000 €	6 000 €	6 000 €	50%	3 000 €					50%	3 000 €		5 445 €
Syndicat ANVAL	Aménagements zones tampons	30 000 €			70%		0%		10%		20%			
	Plan de gestion ZH	5 000 €	- €	- €	50%	- €			30%	- €	20%	- €		CCTOVAL
	Restauration ZH			1 440 €	70%	- €		- €	10%	- €	20%	- €		Taux % 2023-S
CCTOVAL	Inventaire zh Roumer - Phase 1 Préalocalisation	9 791 €	9 791 €	9 791 €	50%	4 896 €			30%	2 937 €	0%		20%	1 958 €